



## ACTE D'AUTORISATION

Reconnaissance mutuelle séquentielle

### Vu l'avis du Comité d'avis sur les produits biocides:

Le Ministre de l'Environnement décide:

#### §1. Le meta SPC:

##### **Meta SPC 12**

est autorisé conformément à l'article 33 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 08/02/2032. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

Action Pin  
Numéro BCE: /  
Z.I. de Cazalieu CS 60030  
FR 40260 Castets

- Nom commercial des produits contenus dans le meta SPC:

- o OSTOA Bathroom désinfectant EXTRA

- Numéro d'autorisation du meta SPC: BE2024-0023-12-00

- Utilisateur autorisé: Uniquement pour les professionnels

- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:

- o AL - Autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Acide L-(+)-lactique (CAS 79-33-4): 16% - 16%
---

- Substances préoccupantes :



Reaction mass of 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,4,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one and 1-(1,2,3,5,6,7,8,8a-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one (CAS -): 0% - 0%  
 2-(2-butoxyethoxy)ethanol (CAS 112-34-5): 0% - 0%

- Type de produit et usage en vue duquel le meta SPC est autorisé:

2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux  
 Désinfectants pour cuvettes de toilettes dans les secteurs industriel, institutionnel, établissements médico-sociaux et établissements de santé

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC: Date de production + 2 ans
- Organismes cibles:
  - o Bactéries
  - o Levures

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Meta SPC 12:  
 Action Pin, FR
- Fabricants Acide L-(+)-lactique (CAS 79-33-4):  
 Jungbunzlauer S.A. , FR  
 PURAC BIOCHEM B.V., NL

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom LACTIC ACID BASED PRODUCTS, avec le numéro d'autorisation BE2024-0023-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4. Classification des produits contenues dans le meta SPC :

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-GHS:

Code H	Classe et catégorie
H314	Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 1C

§5. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit restreint



Conformément à l'article 36 de l'AR du 4 avril relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des 1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et 2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN	Usage	
				Professionnel	Grand public
Mains	Gants	Lors de l'application du produit	EN 374-1: 2016	Oui	Non
Peau	Combinaison	Lors de l'application du produit	EN 13034: 2005+A1: 2009	Oui	Non

Bruxelles,

Reconnaissance mutuelle séquentielle,

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
(Par A.M. 17/05/2019)

Chef de cellule de la cellule biocides

Signé électroniquement par: Louis Lucrèce

Le: 27/02/2025